



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-409 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACTION
CŒUR DE VILLE - AVENANT DE PROLONGATION POUR LA PERIODE 2023-
2026 DE LA CONVENTION-CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE LA VILLE
D'ANNONAY VALANT CONVENTION D'ORT**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo est engagée, aux côtés de la Ville d'Annonay, dans le programme national « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les cœurs des villes moyennes, maillon indispensable de la structuration du territoire français.

Ce programme vise, par une approche transversale, à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement du centre-ville, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires institutionnels.

La convention cadre « Action Cœur de Ville » initiale, signée le 26 septembre 2018, a été homologuée en convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en juillet 2019. Elle a ensuite fait l'objet d'un avenant approuvé en décembre 2020. Cet avenant détaille le diagnostic réalisé lors de la phase d'initialisation du programme. Il propose une stratégie de revitalisation déclinée dans la feuille de route qui est

actuellement déployée dans le but de renforcer l'attractivité du centre-ville d'Annonay.

Cette feuille de route est construite autour de quatre axes de travail fondamentaux pour la redynamisation du centre-ville.

1. Réenchanter les espaces publics du centre-ville pour plus de convivialité :
 - Améliorer les qualités urbaines des espaces publics structurants
 - Animer et théâtraliser les espaces publics du centre-ville
 - Valoriser les parcs et espaces de respiration du cœur de ville
 - Traiter les entrées de ville pour améliorer l'effet vitrine
2. Préserver et développer l'offre commerciale du centre-ville :
 - Protéger l'offre commerciale de centre-ville des effets de périphérisation
 - Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante
 - Accueillir de nouveaux concepts commerciaux innovants
 - Conforter et développer le marché hebdomadaire
3. Améliorer la résidentialité et la désirabilité du parc de logement :
 - Poursuivre la rénovation du parc de logements anciens
 - Dé-densifier le centre ancien pour recréer des espaces de respiration
 - Qualifier les façades bâties et valoriser le patrimoine du centre-ancien
4. Renforcer la fonction économique et de services du centre-ville :
 - Conforter et densifier l'offre médicale en centre-ville
 - Préserver les services publics et culturels en cœur de ville

Le Gouvernement a annoncé la prolongation du programme pour la période 2023-2026. Les nouvelles priorités définies dans le 2^{ème} acte d'Action Cœur de Ville intègrent l'accompagnement des Villes pour relever le défi de la transition écologique et l'élargissement du périmètre d'intervention aux entrées de ville. Concernant ce dernier axe, les objectifs sont de :

- Favoriser le développement urbain selon le principe de sobriété foncière et lutter contre l'artificialisation des sols,
- Embellir les entrées de ville en améliorant leur qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Accompagner les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation,
- Diversifier les fonctions urbaines de ces zones, de la renaturation à la réindustrialisation.

Le comité de projet Action Cœur de Ville d'Annonay a travaillé sur le premier semestre 2023 pour rédiger un programme d'actions. Le comité régional des financeurs a émis un avis favorable au projet.

Ainsi, dans le but de poursuivre les actions engagées et de compléter la stratégie de revitalisation, il est proposé de valider le projet d'avenant de prolongation du programme Action Cœur de Ville d'Annonay pour la période 2023-2026 valant convention d'ORT ci-joint. Celui-ci intègre :

- Un élargissement du périmètre ORT aux entrées de Ville Sud (quartier des friches de Cance), Nord (zone des 6 Chemins) et Nord Est (zone du Mas/La Lombardière située en partie sur la commune de Davézieux),
- La poursuite des actions en cours de déploiement,
- L'intégration de nouvelles actions en matière d'habitat, de commerce, de mobilité et d'attractivité du territoire,

- Un bilan de la phase 2018-2023 du programme,
- Une démarche d'évaluation du programme.

VU les délibérations du Conseil communautaire n° CM-2018-282 du 25 septembre 2018 et n°CC-2020-422 du 10 décembre 2020,

VU les délibérations du Conseil municipal n° CM-2018-203 du 24 septembre 2018 et n°CM-202-215 du 7 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Comité de Projet Action Cœur de Ville du 6 juillet 2023,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE les termes l'avenant de prolongation pour la période 2023-2026 de la convention-cadre Action Cœur de Ville valant convention d'ORT.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23
Publié le : 22/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46641-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET